

Pièce Jointe n°5

Capacités techniques et financières

(7° de l'article R. 512-46-4 du code de l'environnement)

APRC	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°5 – Capacités techniques et financières</i>	Communes de Roubaix et Wattrelos (59)
------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Les principales données administratives de l'exploitant du site figurent dans le tableau ci-dessous :

Raison sociale :	APRC SASU
Forme juridique :	Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital :	200 000,00 €
Adresse du site projet :	Site de La Lainière Rue de Constantine 59 100 ROUBAIX
Adresse du siège social :	63 quai Charles de Gaulle 69 006 LYON 6
Nom et qualité du signataire du dossier :	Karim ABDELLAOUI, Président
N° registre du commerce :	488 345 638 R.C.S. LYON
Code APE :	7112B – Ingénierie, études techniques
SIRET :	488 345 638 00024

APRC sera propriétaire du terrain au démarrage de l'activité.

2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La société APRC SASU est une filiale à 100% du Groupe APRC.

Le Groupe APRC est un producteur d'immobilier d'entreprise.

Il comprend deux entités juridiques hexagonales et deux entités juridiques à l'étranger tel que présenté figure suivante.



Entité juridique
Hexagonale

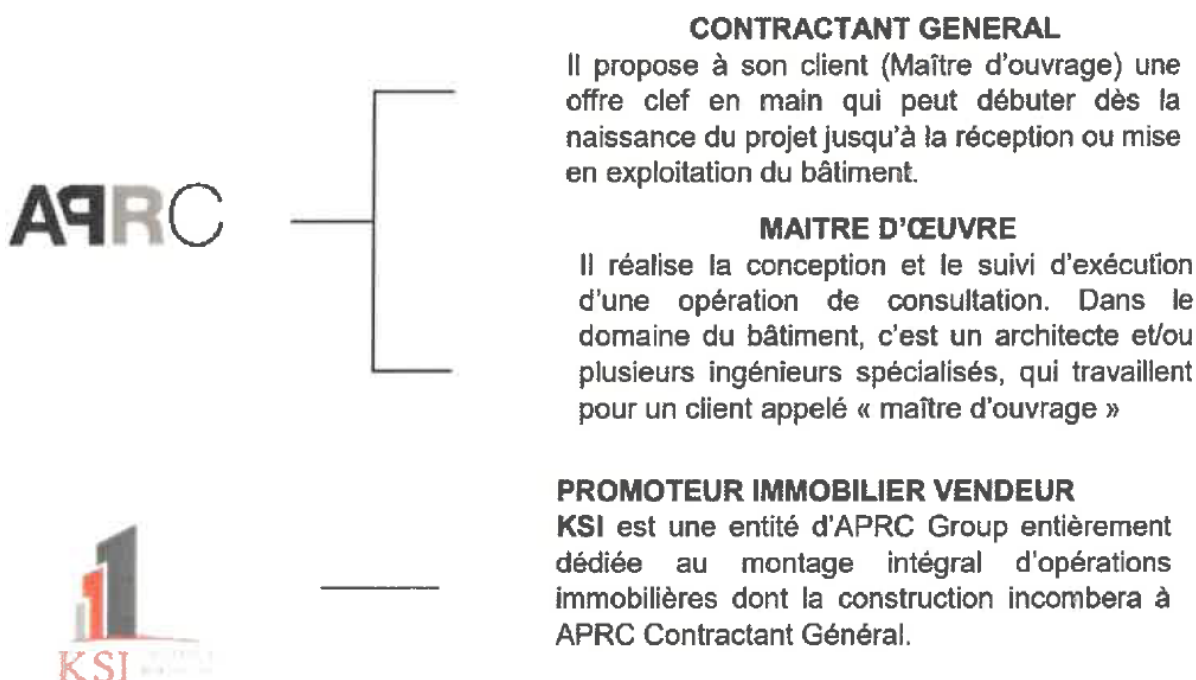
Entité juridique
Hexagonale

Entité juridique
A l'étranger

Entité juridique
A l'étranger

Les vocations des deux entités hexagonales sont illustrées figure suivante.

APRC	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°5 – Capacités techniques et financières</i>	Communes de Roubaix et Wattrelos (59)
------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------



3. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

CAPACITES TECHNIQUES

Depuis 2006, le Groupe APRC développe son expertise dans le secteur de la logistique, notamment au travers des références listées figure suivante.

PLATEFORMES LOGISTIQUES

	INTERMARCHÉ Neuillac (56) 64 880 m ² d'entrepôt en 2 tranches 1 ^{ère} tranche livrée en 2018 2 ^e tranche livrée en 2020		PYLOS DELAIR Fénières-en-Brie (77) Surface 15 430 m ² (2011)		CTLOG AMAZON Saint-Martin de Crau (13) 47 000 m ² (2016)
	ACTION Belleville (69) 60 000 m ² (2018)		GOODMAN LOG'S Lauwin-Parquet (52) 60 000 m ² (2017)		GOODMAN FDJ Saint-Mard (77) 25 000 m ² (2018)
	ARGAN EURIAL / AGRIAL La Crèche (79) 22 000 M ² T ¹ (2019)		GAZELEY Saint-Martin de Crau (13) 42 000 m ² (2020)		PROLOGIS Saint-Quentin-Fallevier (58) 30 000 m ² T ¹ (2016)
	ACTION Montauban (82) 54 000 m ² (2017)		BARIANE CARREFOUR STEF Fuveau (13) 30 000 m ² T ¹ (2014)		BOUSSARD NORD Saint-Martin de Crau (13) 157 175 m ² (2011 à 2013)

Le Groupe APRC est devenu en 10 ans l'un des plus importants opérateurs du marché de l'immobilier logistique.

APRC déploie son savoir-faire de constructeur en s'appuyant sur :

- Une expertise de conception immobilière,
- Un BET intégré,
- Un bureau d'engineering,
- Une assurance qualité validée par la fidélité de ses clients.

APRC	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°5 – Capacités techniques et financières</i>	Communes de Roubaix et Wattrelos (59)
------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Il met en place une équipe projet dédiée pour chacun de ses projets de développement.

Les personnes travaillant sur le site seront compétentes et formées à leur métier (formation CACES, formation Gestes et Postures, formation SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)...).

Pour garantir le respect des prescriptions réglementaires, la société mettra en œuvre un système de management de l'environnement qui répondra aux exigences suivantes :

- la Direction définira une politique environnementale dans laquelle elle s'engagera à respecter les exigences légales et autres,
- un correspondant environnement sera désigné sur le site, il assurera entre autres la veille réglementaire, le suivi des plans d'actions et la réalisation des contrôles réglementaires,
- des audits de conformité réglementaire seront réalisés périodiquement pour s'assurer du respect des exigences en vigueur,
- l'efficacité et la pertinence de l'organisation mise en place seront revues périodiquement par la Direction.

CAPACITES FINANCIERES

Le capital social de la société est de 200 000 €.

Le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe APRC des trois dernières années sont présentés tableau suivant.

ANNEE	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT
2018	115 000 000 €	2 700 000 €
2019	97 000 000 €	4 000 000 €
2020	71 000 000 €	5 500 000 €

Les capacités financières de l'entreprise sont telles qu'elles lui permettent de mener à bien l'exploitation de ses activités et de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène.

L'exploitant souscrita à différentes polices d'assurances (pour exemple : responsabilité civile, dommage incendie, foudre, risques industriels annexes et pertes d'exploitation consécutives, risques naturels, responsabilités des produits commercialisés, transports des produits commercialisés...).

GARANTIES FINANCIERES

Conformément à l'article L. 516-1 du Livre V Titre 1^{er} du Code de l'Environnement, les installations soumises à la constitution de garanties financières sont :

- 1° Les installations de stockage des déchets ;
- 2° Les carrières ;

APRC	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°5 – Capacités techniques et financières</i>	Communes de Roubaix et Wattrelos (59)
------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

3° Les installations figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 (installations SEVESO Seuil Haut) ;

4° Les sites de stockage géologique de dioxyde de carbone ;

5° Les installations soumises à autorisation et les installations de transit, regroupement, tri ou traitement de déchets soumises à enregistrement, visés par l'arrêté du 31 mai 2012.

L'activité du site n'est pas visée par l'article L. 516-1 du Code de l'Environnement.

La société n'est pas soumise à l'obligation de constituer des garanties financières.